

le marché. Nous étions au lundi. J'admetts que l'hon. M. Robidoux me reçut très poliment. Néanmoins, le lendemain, j'apprends par téléphone que le fameux *bill* devait passer en comité le jour même. Je cours de nouveau au parlement et j'obtiens un court sursis, juste le temps de permettre à M. le président d'arriver.

Nous voici donc devant le comité de législation : Les Drs Lachapelle et Marsolais, venus expressément de Montréal, les officiers et gouverneurs de Québec, les députés médecins. M. le Président, les Drs Guérin et Bissonnette plaident notre cause, de leur mieux ; cependant, quand le vote fut pris, n'eut été la voix prépondérante du président du Comité, nous étions absolument perdus.

Toutefois, malgré ce succès de notre part, M. Tellier ne se tient pas pour battu et présente aussitôt un autre amendement, fixant l'amende impo-
sable à une somme *n'excédant pas cinquante piastres*

Nous nous efforçames de faire rejeter ce nouvel amendement et nous avions raison de croire que nous n'avions pas travaillé en vain, lorsqu'à la dernière minute de la session, alors que la plupart des députés et conseillers législatifs étaient partis, on revint de nouveau avec cet amendement et on le fit passer. Voilà certes un procédé qui pour être habile, peut-être, n'en frise pas moins le genre canaille et démontre bien l'élasticité de conscience et la tournure d'esprit de certaines gens.

Il convient de dire ici que le conseil législatif nous était en majorité sympathique et que, sans lui, nous pouvions nous attendre à tout. Honneur à lui !

Nous avions aussi quelques amis à l'assemblée. J'ai déjà nommé l'hon. M. Robidoux ; ajoutons l'hon. L. P. Pelletier qui, sans sollicitation, s'est constitué notre dévoué défenseur. Merci !

Ainsi donc, le juge est libre, désormais, de fixer le chiffre qui lui plaît, depuis un sou jusqu'à cinquante piastres, selon ses préférences. Or, nous savons ce que cela signifie, avec quelques juges, au moins, amis des charlatans. Car, il faut bien l'avouer, à notre honte, il y a parmi nous des juges aux idées assez étroites pour se déclarer admirateurs des charlatans ; et, malheureusement, ils ont des complices, pour ne pas dire des compères, dans d'autres classes soi-disant dirigeantes de la société.

Selon eux, il y a certaines personnes qui, en chirurgie *spécialement*, sont munies de *dons spéciaux*.

Oui ! c'est bien cela, il n'y a plus de science, fruit de l'étude et d'un travail ardu de plusieurs années. Il n'y a plus que des *dons descendus du*